

## Conseils de l'Ordre : Pas de nouvelles, mauvaise nouvelle !

Abderrahim DERRAJI - 2022-12-18 21:15:39 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

Depuis le début du Mondial, nous avons suivi les réalisations de notre Équipe nationale. On a cru, jusqu'à la demi-finale, que nos lions étaient imbattables, mais le destin en a voulu autrement ! Toutefois, le résultat obtenu dépasse, et de très loin, les prévisions des plus optimistes d'entre nous. Les Marocains, les musulmans et les Africains, pour ne citer qu'eux, se sont identifiés à l'Équipe marocaine et l'ont soutenue. Ils se sont réjouis de ses exploits et ont été peïnés par leur élimination en demi-finale contre la France. Nos joueurs ne se sont pas contentés de livrer des matchs d'exception et de jouer sans complexes, ils ont aussi donné une image qui va rester, à jamais, gravée dans nos mémoires. Une image où se sont entremêlés esprit d'équipe, abnégation, témérité et ambition. Après tant d'émotions et après avoir passé des semaines à se délecter de la couverture des matchs et des réactions échangées à travers les réseaux sociaux, les pharmaciens vont devoir retrouver leur vie d'avant ce Mondial qui leur a tout fait oublier, y compris les élections ordinaires. Ces élections qui sont en quelque sorte des «matches» reportés sans aucune raison valable, et l'administration n'a toujours pas fait appel au «VAR» pour trancher ! Certes, le Conseil de l'Ordre des pharmaciens-biologistes a tenu son assemblée générale électorale, le 18 juin 2022 et le Conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants répartiteurs en a fait de même le samedi 3 décembre 2022, mais ces deux Conseils sont dans l'impossibilité de former un Conseil national de l'Ordre étant donné que les occupants des deux Conseils régionaux n'ont pas organisé d'élections depuis 2017. Le plus étonnant, c'est que l'administration, qui est censée débloquent la situation, n'a toujours pas procédé à la dissolution des Conseils régionaux défectueux comme le prévoit le Dahir portant loi n° 1-75-453 du 17 décembre 1976 instituant un Ordre des pharmaciens. Aujourd'hui, les pharmaciens ne comprennent toujours pas l'attitude irresponsable des conseillers qui continuent à siéger illégalement aux Conseils. L'addition sera salée, sachant que les lois les plus importantes ont été promulguées et d'autres textes le seront prochainement sans que la profession ne puisse donner un avis sur leur teneur. Pour conclure, les pharmaciens se retrouvent actuellement devant une impasse. Seule l'administration peut mettre fin à l'insouciance et à l'irresponsabilité d'une minorité de pharmaciens qui n'a pas l'air de se rendre compte qu'elle est en train d'hypothéquer l'avenir d'une profession qui rend de loyaux services aux patients.